



Accusé de réception en préfecture  
02B-242000354-20210913-BUR-AG-21-100-DE  
Date de télétransmission : 15/09/2021  
Date de réception préfecture : 15/09/2021

**CUMUNITÀ  
D'AGGLUMERAZIONE  
DI BASTIA**

*Bureau du 13 septembre 2021*

**DELIBERATION DU BUREAU**

**DE LA**

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE BASTIA**

**OBJET : Modification du plan de financement du projet de recensement de sentiers de randonnée sur le territoire de la Communauté d'Agglomération de Bastia**

L'an deux mille vingt et un, le treize septembre à 9h, le Bureau de la Communauté d'Agglomération de Bastia s'est réuni dans les locaux de la Communauté d'Agglomération de Bastia, Port Toga sous la présidence de Monsieur Louis POZZO DI BORGO.

**PRESENTS :**

ROMITI Gérard, MILANI Jean-Louis, SAVELLI Pierre, POZZO DI BORGO Louis, PELLEGRINI Leslie, LINALE Serge, de GENTILI Emmanuelle, ROSSI Michel.

**POUVOIRS : -**

**ABSENTS :**

SIMEONI Gilles, PADOVANI Marie-Hélène, PADOVANI Jean-Jacques, SIMONPIETRI Pierre-Michel.

Nombre de membres composant le Bureau : 13

Nombre de membres en exercice : 12

Quorum : 5

Votants : 8

Pour : 8

Contre : -

Abstention : -

Monsieur Louis POZZO DI BORGO ouvre la séance.

**OBJET : Modification du plan de financement du projet de recensement de sentiers de randonnée sur le territoire de la Communauté d'Agglomération de Bastia**

Le Bureau de la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L5211-10 ;

Vu l'arrêté préfectoral n°2B-2020-09-29-001 du 29 septembre 2020 portant dernière modification des statuts de la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

Vu la délibération du Conseil de la Communauté d'Agglomération de Bastia en date du 10 juillet fixant le nombre de vice-présidents et la composition du Bureau ;

Vu la délibération du Conseil de la Communauté d'Agglomération de Bastia en date du 24 juillet 2020 modifiant la constitution du Bureau ;

Vu la délibération du Conseil de la Communauté d'Agglomération de Bastia en date du 24 juillet 2020 qui délègue compétence au Bureau pour l'approbation des demandes de financements ;

Considérant la compétence de la Communauté d'Agglomération de Bastia en matière de développement économique dont notamment la promotion du tourisme ;

Considérant le guide des aides de l'Agence du Tourisme de la Corse ;

Considérant que la Communauté d'Agglomération de Bastia a entamé une réflexion concernant la valorisation du patrimoine naturel et bâti, à travers les sentiers de randonnée et de découverte ;

Considérant l'approbation du bureau communautaire en date du 7 juin 2021 du projet de « recensement de sentiers de randonnée sur le territoire de la Communauté d'agglomération de Bastia » et son plan de financement avec un montant de dépenses prévisionnelles porté à 10 000 € HT ;

Considérant la consultation pour le marché n°2021-007DDET et la décision du 21 juillet 2021 approuvant la proposition commerciale de la société « GR Corsica Event » pour un montant de 12 500 € HT ;

Considérant la nécessité d'actualiser le plan de financement du projet de « recensement de sentiers de randonnée sur le territoire de la Communauté d'agglomération de Bastia » ;

Vu le rapport présenté ce jour au Bureau ;

Où l'exposé du Président et après en avoir délibéré ;

Bureau du 13 septembre 2021

**OBJET : Modification du plan de financement du projet de recensement de sentiers de randonnée sur le territoire de la Communauté d'Agglomération de Bastia**

**APPROUVE  
(A l'unanimité)**

La modification du plan de financement du projet de « recensement de sentiers de randonnée sur le territoire de la Communauté d'agglomération de Bastia », comme suit :

<b>Dépenses en € HT</b>	12 500 €		
<b>Recettes</b>	Agence du Tourisme de la Corse	70,00%	8 750 €
	Autofinancement CAB	30,00%	3 750 €

**AUTORISE**

Le Président à accomplir toutes formalités et à signer tous documents se rapportant à ce dossier ;

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.



**LE PRESIDENT**

*[Signature]*  
**LOUIS POZZO DI BORGO**

Acte certifié exécutoire  
après dépôt en préfecture  
le **15 SEP. 2021**  
et publication ou notification  
du **15 SEP. 2021**  
La Directrice de l'Administration Générale  
Nora MCENNAOUI  
*[Signature]*

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bastia dans un délai de deux mois à compter du présent affichage et notification*